

ANNONCE

Appel d'offres restreint

Marché de maîtrise d'œuvre :
Choix d'un Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux
de mise en accessibilité des bâtiments de la Ville

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès
- BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

- **Mode de passation :** Procédure formalisée suivant article 25 (alinéa 1) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Marché de prestations intellectuelles passé en application de l'article 69 (alinéa 1) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, c'est un appel d'offres restreint.
- Marché de Maîtrise d'œuvre suivant l'article 90 (alinéa 2 – paragraphe 3) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Mode de dévolution : ce marché n'est pas alloti.

Variante : non autorisées

Objet du marché de maîtrise d'œuvre:

- ❖ la conception, la réalisation et le suivi des travaux liés à la mise en accessibilité des bâtiments de la ville dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée
 - ❖ l'optimisation maximale des 4 bâtiments recensés
 - ❖ la prise en charge de l'ensemble des démarches administratives rendu nécessaire par l'exécution du présent marché
 - ❖ la constitution et dépôt des dossiers des demandes de permis de construire, déclarations préalables et autorisations de travaux correspondants.
 - ❖ le montage des dossiers de demande de subvention qui pourrait obliger le MOE à tenir un suivi de l'opération conforme à l'attente des financeurs.
 - ❖ le suivi de la totalité des travaux jusqu'au parfait achèvement.
- Le chiffrage provisoire des travaux est estimé à 4 300 000,00 €uros H.T.

Constitution de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Un même candidat ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera constituée **obligatoirement** sans aucune dérogation possible de la manière suivante :

- un **Architecte DPLG** (qui fournira la copie des diplômes et attestations)
- un **Bureau d'Etudes Structures** (si le cabinet ne dispose pas en interne de cette compétence). Les documents permettant de constater les compétences demandées seront à fournir.
- un **Economiste de la Construction** (si le cabinet ne dispose pas en interne de cette compétence). Les documents permettant de constater les compétences demandées seront à fournir.
- un Bureau d'Etudes Technique sécurité possédant les compétences correspondantes à la mission HAND et si possible titulaire de la **licence Technologies de la Mobilité et de l'Accessibilité (TEMA)**.

Le groupement constitué devra impérativement maîtriser la langue française.

Contenu de la mission confiée

Missions suivant la loi MOP et missions administratives :

Conception	☐ APS : Avant projet sommaire avec Ad'Ap et optimisation des espaces
	☐ APD : études d'avant projet définitif
	☐ PRO : PROJET - ACT Assistance pour la passation des contrats de travaux - EXE <ul style="list-style-type: none">• Phase DCE comprenant dossier de consultation des entreprises et détail quantitatif et estimatif confidentiel• Phase analyse des offres, y compris les questions réponses aux entreprises sur la teneur de leur offre et le rapport de synthèse
Administratif	- Constitution et dépôt des dossiers des demandes de permis de construire, déclarations préalables et autorisations de travaux correspondants (constitution et suivi) - Montage des dossiers de demande de subvention (constitution et suivi)
Réalisation	- VISA Visa des plans d'exécution réalisés par l'entreprise
	- DET Direction de l'exécution des contrats de travaux (entreprises et concessionnaires) Suivi de proximité sur les sites.
	- AOR Assistance à la réception
	- DOE Fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés
	- GPA Assistance pendant la période de garantie et de parfait achèvement

Le maître d'œuvre devra impérativement fournir un Décompte Global Définitif (DGD).

Critères d'attribution :

Les critères de jugement étant classés dans l'ordre décroissant suivant et pondérés comme suit :

2° Composition et compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre : 40 %

- ✓ Degré d'expérience en matière d'accessibilité : 15 %
- ✓ Cohérence de la composition de l'équipe et la présence des compétences exigées : 25 % (organisation formelle de l'équipe, présentation des différents intervenants affectés à l'opération, identification, compétences, expériences.)

4° Mémoire technique : 60 %

- ✓ Note méthodologique : 25 %
- ✓ Détails relatifs à la mise à disposition d'un suivi de proximité dédié à la phase réalisation pour le suivi sur site des travaux : 20%
- ✓ Méthode de travail envisagée (échanges d'informations, traçabilité....) : 15 %

Un comité de sélection organisé par la Ville de Maromme retiendra 5 candidats.

Elimination des candidats :

Lors de l'ouverture des plis, les conditions d'élimination seront examinées conformément aux articles 44 et 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles** mentionnées au Cahier des charges
- les candidats dont les garanties professionnelles par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis le Cahier des charges paraphé et signé.

Les pièces à remettre sont les suivantes :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2, téléchargeables gratuitement.

A -Pièces contractuelles :

A 1 - Pièces juridiques et administratives :

✓ Nature du groupement et nom du mandataire
✓ Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat y compris les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation des marchés
✓ Le présent cahier des charges paraphé, signé.
✓ Capacité administrative et juridique (pour chaque membre de l'équipe) : <ul style="list-style-type: none">• Les déclarations et attestations sur l'honneur• Forme juridique du candidat• Attestations URSSAF.• Extrait K bis.• Attestation d'assurance en cours de validité<ul style="list-style-type: none">- responsabilité civile professionnelle (pour chaque membre de l'équipe)- pour risques professionnels (pour chaque membre de l'équipe)

A 2 – Mémoire technique :

✓ Capacité technique (pour chaque membre de l'équipe) <ul style="list-style-type: none">• Un dossier très détaillé permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités du candidat• Une lettre de motivation• La composition de l'équipe, répartition des tâches et compétences de chacun des intervenants• Indication du titre d'études et ou de l'expérience professionnelles Les moyens dont dispose le candidat (matériel, effectifs ...) dédiés à l'opération• Certificats établis par des organismes chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester de la conformité des prestations aux normes en vigueur
✓ Note méthodologique <ul style="list-style-type: none">• Détails des moyens mis à disposition pour suivre au plus près les travaux• Détails de l'organisation générale liée à l'Ad'Ap (conception et réalisation des travaux)• Méthode de travail envisagée
✓ CD ROM ou autre support informatique sur lequel figure la totalité des documents techniques

B – Autres documents (pour chaque membre de l'équipe) :

✓ La capacité économique et financière du candidat : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT global réalisé au cours des trois derniers exercices (sauf pour les entreprises nouvellement créées) pour chacun des intervenants.
✓ une liste de références significative relatives à l'exécution de prestations de même nature et de même importance (des deux dernières années).

Obtention et remise des offres :

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général, Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées :

- sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (Onglet *Pratique* - Rubrique *Marchés publics*)
- sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Date limite de remise des offres : le 20 mai 2016 à 16 h en Mairie sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre « *Candidature pour le choix d'un maître d'œuvre –Ad'Ap ''* »

et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

DEMATERIALISATION :

le 20 mai 2016 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse. (Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

La Copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée.

Unité monétaire : L'Euro.

Rédaction du marché : en langue française.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

• Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

• Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux**
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : patrick.gresel@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : Le 15 avril 2016